PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 170 SEPTEMBRE 2022

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com
https://coordinationseveso@wordpress.com

Participez à la prochaine réunion mensuelle qui se tiendra le LUNDI 3 OCTOBRE à 18 h à la Maison des Associations.

UNE JOURNÉE DE LA RÉSILIENCE:

Le compte n'est pas bon

En décembre 2020, la ministre de l'Écologie (à ce moment Barbara Pompili) lançait une mission pour "moderniser la culture du risque en France". Elle se voulait une réponse aux derniers accidents survenus aussi bien sur le plan technologique comme Lubrizol (septembre 2020) ou naturel (inondations dans l'Aude en 2018, dans les Alpes Maritimes en octobre 2020). À la suite de la remise du rapport de cette mission, un plan d'action "Tous résilients face aux risques" a été élaboré en octobre 2021 pour sensibiliser la population et lui permettre de faire face aux catastrophes naturelles et aux accidents industriels.

Ce plan propose notamment l'organisation d'une journée annuelle de la résilience face aux risques fixée au 13 octobre prochain.

Si l'ADZRP peut partager certains éléments de ce plan (développer l'information auprès des habitants, préparer la population à réagir en cas d'accident, développer les Plans Communaux de Sauvegarde ...) nous ne pouvons que déplorer l'absence d'un volet primordial de la prévention : la réduction du risque à la source

Combien d'accidents technologiques auraient pu être minimisés voir évités si cette règle devenait une réelle obligation pour toutes les entreprises et ce sans qu'elles puissent s'abriter derrière la notion de "l'économiquement acceptable" ?

Combien d'accidents technologiques auraient pu être minimisés voir évités si l'État se donnait tous les moyens pour contrôler l'ensemble des industries à risques et y faisait respecter la réglementation ? Notre territoire connaît malheureusement un exemple typique qui pourrait être demain la cause d'un nouvel accident industriel alors que l'État est bien informé des risques que cette entreprise fait courir à ses salariés, à la population et à l'environnement : YARA

Depuis des mois, voire des années, associations et élu(e)s alertent les pouvoirs publics, exigent que la réglementation soit respectée ... sans véritable réponse.

L’actualité conforte malheureusement nos inquiétudes (fuite d’acide phosphorique le 21 juillet, fuite d’acide sulfurique le 08 septembre) et vient désavouer l’arrogance et les propos erronés du PDG de YARA France.

Dans un courrier adresser aux organisations de défense des riverains et de l'environnement, l'ADZRP a proposé de prendre le contre-pied de cette journée du 13 octobre qui prône la culture du risque en organisant le 14 octobre une journée de la culture de la mise en sécurité. Elle propose de co-organiser cette initiative qui pourrait prendre notamment la forme d'un rassemblement en fin de journée devant la sous-préfecture de Saint-Nazaire pour continuer à porter les exigences de la population sur ce dossier.

○○○○○○○○○○○○○○○○○○

En réaction aux interventions du Sénateur Yannick VAUGRENARD, le président de YARA-France a adressé un courrier au ministre de la Transition écologique, accompagné d'une note de 5 pages dans laquelle il tente de manière éhontée de faire la promotion de son entreprise ...

YARA: INSOLENT

Communiqué adressé aux médias

L'INSOLENCE DE YARA N'A QUE TROP DURE !

Le Sénateur Yannick VAUGRENARD s'est adressé une nouvelle fois par courrier le 5 septembre 2022 au Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour souligner les dysfonctionnements répétés constatés officiellement par les services de l’État au sein de l'entreprise YARA, mettant en danger la sécurité des salariés, de la population et de l'environnement.
Se contentant apparemment de transmettre le courrier au Président de Yara France, le Ministre n'aurait pour le moment formulé aucun commentaire.

L'ADZRP se félicite de cette nouvelle intervention du Sénateur à un haut niveau de l’État. Elle constate que ses constats, ses craintes sont partagées.
Elle émet le vœu que l'ensemble des élu(e)s concerné(e)s sur le secteur rejoignent dans leur mobilisation ceux qui le sont déjà pour faire progresser ce dossier dans l’intérêt des salariés, des habitants et de l'environnement. Si un accident majeur devait subvenir dans cette entreprise, c'est malheureusement tout le territoire de la CARENE qui serait impacté.

Les propos insolents du président de YARA France, tout comme ceux du directeur du site de Montoir de Bretagne, visant à se faire passer pour les victimes d'un "acharnement administratif" ne sont plus tolérables.

La fuite d'un réservoir d'acide sulfurique révélée ce 8 septembre est une preuve supplémentaire de l'état obsolescent des installations et de l'urgence de la remettre en bon état quitte à arrêter l'usine provisoirement si besoin.

Les salariés doivent pouvoir exercer leurs fonctions en toute sécurité, les habitants doivent être assurés que leur santé et leur qualité de vie sont respectées, la dégradation de l'environnement doit cesser au plus vite.
Après avoir donné pendant des années la priorité à ses propres bénéfices, il est temps que YARA respecte les prescriptions destinées à protéger la population et l'environnement.

On ne peut pas se prévaloir de nourrir le Monde d'une manière responsable en faisant fi de la sécurité et de l'état des milieux.

Après avoir tenté d'expliquer pendant des années que l'exploitant ne pouvait pas répondre en temps et heure aux prescriptions des arrêtés préfectoraux, qu'il n'était pas en capacité de produire tel document, le président de YARA France a tenu à se justifier en adressant, en réponse à la lettre du sénateur Yannick VAUGRENARD en date du 5 juillet, un courrier au Ministre de l'Ecologie accompagné d'une note de synthèse.

YARA : MENAÇANT

Nous reproduisons ci-après les conclusions de cette note du PDG de YARA France, Christophe BROUTIN.

Le site de Montoir démontre des performances environnementales remarquables et la réputation qui lui est faite est totalement injuste au regard des investissements consentis depuis de nombreuses années. La volonté systématisée de l'administration de créer des freins non justifiés à son activité n'a fait que renforcer la perception de parties prenantes, souvent en opposition idéologique avec la nature même de notre métier de production d'engrais.

Cette position de l'administration, qui pourrait conduire, à terme, à la fermeture du site faute de pouvoir exercer son activité de la façon la plus sereine (et dans la cadre de la réglementation)*, est d'autant plus incompréhensible que l'usine de Montoir est sans aucune ambiguïté la plus performante pour la réduction des gaz à effet de serre et que son arrêt conduirait inéluctablement à des importations d'engrais venant de l'étranger avec des conditions environnementales bien plus défavorables.*
Par ailleurs, ***le site de Montoir est stratégique pour notre pays car :***
• il contribue activement à l'indépendance de la filière agroalimentaire française ;
• il contribue indirectement à améliorer le solde de la balance du commerce extérieur, les engrais Origine France Garantie de Yara étant commercialisés quasi exclusivement (96%) en France ;
• il contribue à l'amélioration des indicateurs de performance environnementales des exploitations agricoles, les engrais importés étant la plupart du temps à base d'urée et dont l'empreinte environnementale est significativement moins favorable. Nos engrais ont une empreinte climatique inférieure de 50 à 60 % en moyenne par rapport aux engrais produits en dehors de l'UE.
Après avoir fait preuve de beaucoup de patience et de support pour son usine de Montoir, le groupe Yara s'interroge fortement sur la position du gouvernement français et son administration locale (le problème ne se pose pas sur les usines du Havre et d'Ambès) pour ***avoir un traitement équitable permettant une poursuite de l'activité en toute sérénité, avec un dialogue constructif.***
Si le groupe Yara s'est positionné d'ores et déjà sur des projets de décarbonation sur ces autres usines françaises, les incertitudes administratives pour Montoir ne permettent pas d'avoir une perspective solide.

L'ADZRP a analysé les propos avancés par le PDG de YARA France.

L'administration diffuse régulièrement, notamment aux médias, des informations erronées sur Yara Montoir :

- "Yara 1er pollueur en azote des Pays de Loire" alors que l'administration la place en 5e position avec 8% des émissions en azote des déclarants ;

► Selon l'état des lieux établit par le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) en 2019, on constate :

Département	Nom commune	Nom ouvrage ou raison sociale	Maitre ouvrage	Capacité STEU EH	Volume sortie STEU ou point de rejet direct m3/j	NGL sortie STEU ou point de rejet direct ou indus kg/j
17	ROCHELLE	RHODIA OPERATIONS SASU				3 776,6
44	NANTES	Zone Industrielle de Tougas	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	600000	102409,12	1068,09
45	CHAPELLE-SAINT-MESMIN	Eau brute	COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPC	350000	10312,6612	734,62
42	SAINT-ETIENNE	FURANIA	COMMUNAUTE URBAINE SAINT ETIENNE METROPOLE	296600	64560,79	719,29
87	SAILLAT-SUR-VIENNE	IP CELIMO SARL USINE DE SAILLAT				674,6
72	MANS	LA CHAUVINIERE	LE MANS METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	365000	37662,79	417,62
37	RICHE	STATION DE TOURS (GRANGE DAVID)	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	393500	45802,00	415,37
44	MONTOIR-DE-BRETAGNE	YARA FRANCE SAS				410,3
49	ANGERS	LA BAUMETTE	CTE URBAINE ANGERS LOIRE METROPOLE	251667	31444,02	396,69
87	LIMOGES	Route de Nexon	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LIMOGES METRC	283300	50445,00	386,23
44	REZE	La Petite Californie	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	180000	27315,08	344,63
87	SAILLAT-SUR-VIENNE	SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE SAS				323,5
37	RICHE	Pont de la Motte	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	393500	4384,82787	318,15
29	BREST	ZONE PORTUAIRE	BREST METROPOLE	163300	34972,42	311,64
63	CLERMONT-FERRAND	LES 3 RIVIERES	CLERMONT COMMUNAUTE	425000	53736,38	243,27
44	NANTES	D030 BROUTELLE	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAIN	600000	4695,05998	242,22
53	LAVAL	RUE DU BAS DES BOIS	COMMUNE DE LAVAL	190333	23762,28	239,35
45	CHAPELLE-SAINT-MESMIN	Eau brute	COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPC	350000	3283,05464	233,87
35	RENNES	Beaurade	RENNES METROPOLE	360000	40325,34	217,92
85	SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE	CHEMIN DE CEINTURE	SIVOS DU HAVRE DE VIE	83000	6057,33	203,06

YARA est à la troisième place pour les pays de la Loire. Les plus gros émetteurs sont effectivement des STEP de grandes agglomérations qui au premier regard semblent avoir des volumes de rejets en azote bien supérieurs à l'industrie YARA!
Si Nantes métropole (pour reprendre l'exemple du PDG de YARA-France) rejette en moyenne 1 068 kg/j d'azote globale, elle rejette un volume de 102 409 m³/j d'eau en moyenne.
YARA rejette en moyenne 1 600 m³ d'eau par jour (industrielle et pluviale) dans lesquels on trouve 410 kg/j d'azote …. La métropole nantaise rejette 1kg d'azote pour 95 m³ d'eau rejetés quand YARA rejette 1kg d'azote pour 3,9 m³ d'eau rejetés.
Qui est le plus gros émetteur ???

- "Yara est le 2e pollueur des Pays de Loire en phosphore" alors que le site est positionné au-delà de la 18e place. Les rejets se montent à moins de 5 000 kg donc le site n'est pas soumis à déclaration. Le 1er pollueur est la station d'épuration de Nantes ;

Là encore, les données soit disant scientifiques de Monsieur BROUTIN se révèlent inexactes.
YARA se situe à la septième place (pour les pays de la Loire) pour les émissions de phosphore, avec 19,3 kg/j toujours pour un flux d'environ 1 600 m³ /j ! Pour YARA 1 kg de phosphore pour 172 m³ rejetés, pour la métropole Nantaise, 1 kg de phosphore 1045 m³ rejetés.

Département	Nom commune	Nom ouvrage ou raison sociale	Maitre ouvrage	Capacité STEU EH	Volume sortie STEU ou point de rejet direct m3/j	Pt sortie STEU ou point de rejet direct ou indus kg/j
44	NANTES	Zone Industrielle de Tougas	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	600000	102409,12	97,92
45	CHAPELLE-SAINT-MESMIN	Eau brute	COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPC	350000	10312,6612	76,13
87	SAILLAT-SUR-VIENNE	SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE SAS				50,0
63	CLERMONT-FERRAND	LES 3 RIVIERES	CLERMONT COMMUNAUTE	425000	53736,38	43,74
37	RICHE	Pont de la Motte	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	393500	4384,82787	38,57
87	SAILLAT-SUR-VIENNE	IP CELIMO SARL USINE DE SAILLAT				38,1
87	LIMOGES	Route de Nexon	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LIMOGES METRC	283300	50445,00	36,10
29	BREST	ZONE PORTUAIRE	BREST METROPOLE	163300	34972,42	32,76
37	RICHE	STATION DE TOURS (GRANGE DAVID)	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	393500	45802,00	32,74
44	NANTES	D030 BROUTELLE	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAIN	600000	4695,05998	30,32
35	RENNES	Beaurade	RENNES METROPOLE	360000	40325,34	29,94
45	CHAPELLE-SAINT-MESMIN	STATION D'EPURATION CHAPELLE SAINT MESMIN	COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPOLE	350000	37002,14	27,52
85	CHATEAU-D'OLONNE	LE PETIT PLESSIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES	125000	12678,90	27,36
37	AVOINE	EDF CENTRE DE PRODUCTION NUCLEAIRE DE CHINON SA				25,5
03	AVERMES	Déversoir en tête	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE MOUL	50000	3782,90437	25,35
45	CHAPELLE-SAINT-MESMIN	Eau brute	COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPC	350000	3283,05464	24,24
72	MANS	By-Pass station	LE MANS METROPOLE COMMUNAUTE URBAIN	365000	2927,93989	23,76
29	QUIMPER	Le Corniguel	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	266600	17824,10	23,10
42	ROANNE	DO 1912 (n°10 bis)	ROANNAIS AGGLOMERATION	142000	4265,34337	22,61
42	SAINT-ETIENNE	FURANIA	COMMUNAUTE URBAINE SAINT ETIENNE METROPOLE	296600	64560,79	20,76
03	CREUZIER-LE-VIEUX	VICHY-RHUE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUT	108333	21695,08	20,36
44	REZE	La Petite Californie	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	180000	27315,08	20,15
53	LAVAL	RUE DU BAS DES BOIS	COMMUNE DE LAVAL	190333	23762,28	19,88
44	MONTOIR-DE-BRETAGNE	YARA FRANCE SAS				19,3
49	ANGERS	LA BAUMETTE	CTE URBAINE ANGERS LOIRE METROPOLE	251667	31444,02	18,92

Le PDG de YARA fait ci-dessous référence à la mise en demeure prise le 19 janvier 2022 (et non 2002) concernant des récipients sous pressions utilisés à des températures trop élevées (voir publication sur le site de l'ADZRP en date du 24 janvier 2022)

2- Des mises en demeure sans respect de la réglementation

Sur la base de sa seule appréciation du risque et en dépit des informations transmises par l'exploitant, démontrant l'absence de non-conformité et de risques, la Préfecture a émis une mise en demeure en janvier 2002 portant sur l'exploitation de l'atelier nitrique sur la base de problèmes de sécurité. Appréciation infondée, mais très largement reprise par la presse et les associations. Cet APMD a fait l'objet d'un recours immédiat au TA. Une tierce expertise réalisée en mai 2022 a démontré la véracité des positions techniques et réglementaires de Yara sur l'exploitation de l'atelier nitrique. Face à cette conclusion sans équivoque, le préfet a admis en juin 2022 l'absence de fondement et a procédé à l'abrogation de sa mise en demeure. Cependant, l'impact réputationnel pour l'usine et ses salariés ne peut être effacé.

La levée de la mise en demeure a effectivement été prononcée le 19 juin 2022 mais non pas comme le laisse entendre Monsieur Broutin parce qu'elle n'était pas fondée mais bien parce que l'industriel a apporté, rapidement cette fois, des réponses aux exigences qui lui étaient demandées : extrait d'un échange de mail avec la DREAL en date du 20 mai 2022

« Concernant les équipements sous pression, depuis la signature de l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°2022/ICPE/013 du 19-01-2022, les échanges se sont poursuivis avec la société YARA France afin de s'assurer que les conditions d'utilisation des équipements concernés sont conformes à celles pour lesquelles ils ont été conçus et fabriqués. En particulier, la société YARA France a mis en place des dispositions techniques et organisationnelles complémentaires et a réalisé des travaux sur les équipements concernés pendant l'arrêt intercampagne d'avril-mai 2022 qu'il doit confirmer par écrit. »

Encore une fois, Monsieur BROUTIN entretient le flou et les approximations pour laisser croire qu'il n'est qu'une pauvre victime de l'administration …

> **Yara France a été interpellée à plusieurs reprises par la DREAL et le Préfet de Loire-Atlantique sur ses niveaux de rejets atmosphériques. Des arrêtés d'astreinte journalière ont été publiés, notamment en décembre 2020 (2020/ICE/370) et en février 2022 (2022/ICE/051 et 052).**

En 2003, un arrêté préfectoral est publié. Il fixe des prescriptions de rejets à la fois non atteignables et plus exigeantes que celles d'autres entreprises d'activité comparable. Mieux, ces prescriptions vont au-delà de celles de l'arrêté ministériel. Par négligence, il n'a jamais été contesté à l'époque par Yara, qui a laissé les relations avec l'administration se dégrader.

Cet arrêté préfectoral de 2003 a été modifié en 2019, peut-être aurait-il pu être contesté à cette date mais quoi qu'il en soit, il est un peu fallacieux d'indiquer qu'il va au-delà de l'arrêté ministériel car celui-ci fixe une valeur limite de concentration à 40mg/m³ mais n'interdit en rien que soit fixé localement une valeur inférieure.

« Article 27-1 de l'arrêté ministériel du 02 février 1998 : Poussières totales : si le flux horaire est inférieur ou égal à 1 kg/h, la valeur limite de concentration est de 100 mg/m³. Si le flux horaire est supérieur à 1 kg/h, la valeur limite de concentration est de 40 mg/m³. »

Pour ne rien omettre, YARA émet en moyenne 200 tonnes de poussières par an …

►**Le plan vigilance renforcé** mis en place par le ministère en juillet 2021 reprend cette exigence de diminution des rejets atmosphériques.
La ministre de la Transition écologique a demandé à ces exploitants d'élaborer et de lui remettre un **plan de mise en conformité.** Ces plans ont été transmis par les exploitants concernés et comportent des mesures concrètes, quantifiables et vérifiables qui devront être mises en œuvre d'ici le 31 décembre 2022.

On comprend mal comment aujourd'hui le président de YARA France vient contester un plan qu'il a lui même contribué à élaborer ...

►**Côté investissement** sur le site de Montoir de BRETAGNE, Monsieur Broutin annonce environ 10 millions par an :

Le site Yara de Montoir-de-Bretagne en quelques chiffres

- CA 2021 de 160 millions d'euros
- 175 collaborateurs,
- Investissements : environ 10 millions par an, dont 50% sur les problématiques environnementales.

Pour information, Yara International ASA a publié ses résultats pour le premier trimestre clos le 31 mars 2022. Pour le premier trimestre, la société a déclaré un chiffre d'affaires de 5 926 millions de dollars US, contre 3 131 millions de dollars US l'année précédente. Le chiffre d'affaires s'élève à 5 912 millions d'USD, contre 3 142 millions d'USD l'année précédente. **Le bénéfice net s'est élevé à 944 millions de dollars, contre 13 millions de dollars l'année précédente**.

Avec de tels bénéfices, on serait en droit d'attendre que l'industriel se montre plus attentif à la sécurité de ses salariés, des populations et qu'il montre un peu plus de respect pour une planète qu'il prétend nourrir …

3- Projet de traitement des eaux industrielles par micro-algues

L'usine de Montoir, du fait son activité de fabrication d'engrais, émet de l'azote et du phosphore dans les eaux en Loire. Ces quantités restent très faibles comparativement à la production globale de l'usine, soit 0,02% d'azote.

Le traitement des eaux chargées uniquement en minéraux en aussi faible quantité n'est pas possible avec la technologie des stations d'épuration classique. D'ailleurs, aucune usine similaire ne dispose de traitements de ces eaux industrielles. Pourtant, l'usine de Montoir fait l'objet d'un arrêté préfectoral exigeant un traitement des eaux rejetées (en dépit de l'absence de technologie adaptée), d'une mise en demeure et d'une astreinte financière.

Nous ne reviendrons pas ici sur le fameux projet « Planctonid » auquel nous avons déjà consacré plusieurs publications, ni sur les quantités d'azote et de phosphore déversées en quantité pharaonique à tel point que c'est justement là le problème.

Encore une fois Monsieur Broutin tord la réalité : si aucune station ne peut traiter les eaux de l'entreprise c'est parce que les teneurs en azote et phosphore sont beaucoup trop importantes.

❍❍❍❍❍❍❍❍❍❍❍❍❍❍❍❍❍

COURRIER au maire de la commune.

Le 4 avril, une délégation de l'ADZRP rencontrait le Maire de la commune pour aborder plusieurs sujets. Restées sans réponse à ce jour, nous rappelons nos interrogations à l'ensemble des élu(e)s au conseil municipal. Nous attendons les réponses, sommes prêts à une nouvelle rencontre.

Des questions en attente de réponse...

- le remblaiement illicite de la parcelle ZY99 située en zone agricole sise au Tertre Casso.

- Pollution des eaux et des sols sur la parcelle BZ7 au lieu dit la Hélardière.

- Dossier HAVIKAS.

- Plan communal de sauvegarde.

- CHARIER: Réunion de commission de suivi

Le Maire répondra-t-il à l'occasion du prochain CM fixé au 22 septembre ?

❒❒❒❒❒❒❒❒❒❒❒❒❒❒❒❒❒

VERT DE RAGE:

Le 25 novembre 2021, l'équipe "Vert de Rage" organisait à Donges une série de prélèvements d'urine sur de jeunes enfants afin de déterminer leur exposition aux hydrocarbures aromatiques polycycliques considérés comme polluants environnementaux. Chaque famille a reçu à ce jour les résultats des analyses concernant leur(s) enfant(s). Une réunion sera organisée prochainement avec les parents.